

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19-21 février 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2007/6-A/1
15 janvier 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM (2006–2007)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

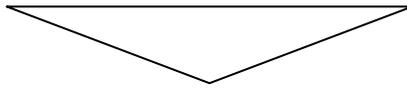
Directrice exécutive adjointe, AD: Mme S. Malcorra tél.: 066513-2007

Directeur, CFOB: M. S. O'Brien tél.: 066513-2682

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



PROJET DE DECISION*



Le Conseil

- i) autorise le Directeur exécutif à couvrir les écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel à la fin de chaque exercice, comme suit:
 - a) les écarts afférents à des postes financés au titre du budget AAP seront couverts par prélèvement sur le compte de péréquation des dépenses AAP (ou remboursés audit compte); et
 - b) les écarts afférents à des postes financés au moyen de ressources autres que le budget AAP seront couverts par prélèvement sur le Fonds général (ou remboursés audit Fonds);
- ii) approuve un montant maximum de 6,9 millions de dollars pour l'augmentation des traitements du personnel de la catégorie des agents des services généraux, à prélever sur le compte de péréquation des dépenses AAP;
- iii) approuve au titre du budget AAP des allocations de crédits révisées de 371,8 millions de dollars et des allocations révisées de 4,0 millions de dollars pour l'entretien des bâtiments, le matériel et l'équipement, comme suit:

	Allocations initiales (y compris allocations reportées) (en millions de dollars É.-U.)	Allocations révisées (en millions de dollars É.-U.)
Appui aux programmes: bureaux régionaux et bureaux de pays	123,8	120,6
Appui aux programmes: siège	38,6	38,4
Gestion et administration	208,4	212,8
Total, budget AAP	370,8	371,8
Entretien des bâtiments, matériel et équipement	5,0	4,0
Total	375,8	375,8

- iv) approuve la proposition du Secrétariat tendant à couvrir le déficit de 2,6 millions de dollars enregistré au titre de la Marche mondiale contre la faim de 2006 au moyen du Fonds général;
- v) approuve l'utilisation du Fonds général pour couvrir la part revenant au PAM des dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2006–2007, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 22,6 millions de dollars; et
- vi) approuve l'octroi, par prélèvement sur le Fonds général, d'une avance de 10 millions de dollars au Compte spécial WINGS II.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2007/16) publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Lorsque le Conseil d'administration a examiné le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 à sa deuxième session ordinaire de 2006, le Secrétariat a réaffirmé son engagement de soumettre au Conseil des rapports faisant le point sur la mise en œuvre du plan de gestion pour l'exercice biennal en cours. Le présent rapport est le quatrième de la série.

CONTEXTE

2. Le Plan de gestion pour 2006–2007 est fondé sur une méthode d'évaluation des coûts des programmes qui est fonction des besoins, tandis que le calcul du budget des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) se fonde sur le niveau des ressources escomptées à la lumière du financement reçu par le passé.
3. Le Secrétariat est conscient que le niveau des ressources fournies par les donateurs peut être inférieur au financement projeté, de sorte qu'il suit continuellement le niveau des opérations, le niveau du financement prévu et les recettes au titre des coûts d'appui indirects (CAI) pour être sûr de pouvoir couvrir les dépenses AAP.
4. Cette note expose le dernier état du budget opérationnel présenté par le PAM dans le Plan de gestion, de l'exécution du budget AAP et du compte de péréquation des dépenses AAP.
5. Comme indiqué dans les deux mises à jour précédentes, le montant des dépenses devant être financées au titre du budget AAP a augmenté depuis le début de l'exercice biennal. Comme il l'a souligné dans la dernière mise à jour (WFP/EB.2/2006/5-G/1), le Secrétariat est résolu à maintenir les dépenses AAP et les autres dépenses indirectes à un niveau acceptable au cours des années à venir, et il a par conséquent entrepris de revoir les priorités, exercice qui a été achevé le 1^{er} décembre 2006, pour maintenir le budget AAP à son niveau actuel. L'exercice auquel le Secrétariat a procédé est expliqué ci-après, et le Conseil est simplement invité à approuver les modifications ainsi apportées aux différentes rubriques budgétaires, le montant total des allocations demeurant inchangé.
6. La présente note expose également la politique suivie en ce qui concerne le traitement des écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel, et le Conseil est invité à approuver: i) le financement d'une augmentation des traitements du personnel de la catégorie des agents des services généraux; ii) la couverture de la part revenant au PAM des dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2006–2007; et iii) la couverture du déficit par lequel s'est soldée la Marche mondiale contre la faim de 2006.

APERÇU DES OPERATIONS

7. Le programme de travail pour l'exercice biennal —englobant tous les coûts directs reflétés dans le Plan de gestion— a été fixé à 5,8 milliards de dollars, dont 45 pour cent pour les produits alimentaires, 12 pour cent pour le transport externe, 24 pour cent pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM), 8 pour cent pour les autres coûts opérationnels directs (Autres COD), et 11 pour cent pour les coûts d'appui directs (CAD).



8. Depuis l'approbation du Plan de gestion pour l'exercice biennal, le programme de travail s'est accru de 125 millions de dollars pour atteindre 5,9 milliards de dollars au 30 novembre 2006. On trouvera au tableau 1 un aperçu des changements les plus importants et des autres ajustements apportés au programme de travail de l'exercice biennal.

TABLEAU 1. CHANGEMENTS APPORTÉS AU PROGRAMME DE TRAVAIL	
	Millions de dollars
Plan de gestion initial	5 793
Opération d'urgence au Kenya	254
IPSR en Indonésie	65
IPSR au Pakistan	61
IPSR au Niger	35
IPSR au Mali	22
Opération d'urgence au Liban	20
Opération d'urgence aux Philippines	18
Opération d'urgence en Tanzanie	16
Opération d'urgence en République populaire démocratique de Corée	-459
IPSR en République populaire démocratique de Corée	83
Opération spéciale au Pakistan	52
Opération spéciale au Liban	37
Opération spéciale en Indonésie	36
Opération spéciale au Kenya	11
Autres ajustements*	-126
Total partiel révisé	125
Programme de travail révisé	5 918

* La réduction de 126 millions de dollars É.-U. traduit le report de stocks, qui a été plus élevé que prévu, ainsi que les ajustements estimatifs des stocks de clôture.

DEPENSES D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AUX PROGRAMMES (AAP)

9. Pour l'exercice biennal 2006–2007, le Conseil d'administration a approuvé un budget AAP de 375,8 millions de dollars, y compris les allocations reportées et les dépenses d'équipement des départements. Fin novembre 2006, le montant effectif des dépenses AAP était de 169 millions de dollars, soit l'équivalent de 45 pour cent du budget AAP approuvé. Le montant prévu au budget pour la période correspondante était de 173 millions de dollars.

NIVEAUX DES RESSOURCES PROJETEES

10. Les prévisions concernant les contributions et les recettes provenant du recouvrement des CAI demeurent ce qu'elles étaient lors de la dernière mise à jour concernant la mise en œuvre du Plan de gestion. Le Secrétariat prévoit à ce stade un niveau de contributions de 5,6 milliards de dollars pour l'exercice biennal, soit 5,248 milliards de dollars au titre des dépenses opérationnelles et 352 millions de dollars au titre des CAI, ou 20 millions de



dollars de moins que le budget AAP de 372 millions de dollars et 25 millions de dollars de plus que le montant de 327 millions de dollars envisagé dans le Plan de gestion. Cette prévision est aussi légèrement supérieure au niveau de couverture des dépenses enregistré par le passé, soit 81 pour cent, sur lequel est fondé le Plan de gestion.

11. Comme indiqué dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal, le léger déficit des recettes provenant des CAI pendant l'exercice 2006–2007 sera couvert au moyen des recettes afférentes aux CAI concernant de nouvelles situations d'urgence éventuelles —qui ne sont pas prévues dans le programme de travail— ou du compte de péréquation des dépenses AAP si le niveau des activités afférentes à des situations d'urgence était inférieur en 2006–2007 à ce qu'il a été par le passé.

POLITIQUE RELATIVE AUX COÛTS STANDARD DE PERSONNEL

12. Comme le Conseil d'administration l'a relevé à sa session annuelle de 2004 (WFP/2004/EB.A/13) et comme indiqué à l'annexe IV du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007, les traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international et du personnel basé au siège sont budgétisés et financés sur la base des coûts standard. La plupart des postes sont financés au titre soit des CAD, soit du budget AAP, et un nombre limité de postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires comme fonds fiduciaires et comptes spéciaux. Les coûts standard constituent une estimation des futures dépenses de personnel fondée sur les dépenses passées.
13. Jusqu'à l'exercice biennal 2004–2005 inclusivement, le PAM se fondait sur les coûts standard, tels que calculés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
14. Pour l'exercice biennal 2006–2007, le Secrétariat a pour la première fois calculé ses propres coûts standard. Comme ceux-ci doivent être calculés au début de l'exercice biennal et comme il faut prendre comme période de référence une année complète pour faire en sorte que toutes les dépenses saisonnières soient couvertes, les coûts calculés pour l'exercice 2006–2007 sont fondés sur les dépenses effectives de 2004.
15. Étant donné ce décalage dans le temps et la nature changeante des dépenses de personnel du PAM, il y a presque toujours un écart entre les coûts standard et les dépenses effectives, quelle que soit la période considérée. Les raisons de ces écarts sont notamment: i) les changements apportés au barème des traitements; ii) les changements concernant le montant des indemnités dues au personnel, les dates auxquelles elles sont versées et le nombre des indemnités dues; iii) les variations de l'augmentation moyenne d'échelon à une classe déterminée; iv) les changements en ce qui concerne le nombre et le coût des réaffectations de personnel; et v) les fluctuations des taux de change.
16. Le PAM a établi un compte pour les variations des coûts standard de personnel auquel est imputée la différence entre les coûts standard budgétisés et les dépenses effectives.
17. Pour l'exercice biennal 2004–2005, ce compte a accusé un déficit de 79,2 millions de dollars, dont 58,6 millions de dollars pour les variations de change¹. Ce déficit a été couvert au moyen des recettes perçues au titre du recouvrement des CAI et du compte de péréquation des dépenses AAP (WFP/EB.A/2006/6-A/1/1).

¹ Les risques de change pour 2006–2007 ont été couverts, de sorte qu'ils se trouvent éliminés pour l'exercice biennal en cours.



18. Sur la base des dépenses effectivement encourues à ce jour, le Secrétariat projette que, pendant l'exercice biennal en cours, le déficit de ce compte sera de 14,5 millions de dollars, soit 3 pour cent du montant total des dépenses de personnel prévues au budget de l'exercice, par suite principalement du décalage dans le temps dont il est question plus haut. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessous, la part projetée de ce déficit imputable aux postes financés au titre du budget AAP, soit 6 millions de dollars, a été absorbée au moyen des crédits ouverts au titre de ce budget.
19. Il importe de définir la politique applicable aux écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives. Le Secrétariat propose d'appliquer les principes ci-après à ces écarts, aussi bien positifs que négatifs:
 1. Aucun effort ne sera négligé pour couvrir les écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives afférentes aux postes financés au titre du budget AAP au moyen des crédits ouverts à ce budget, étant entendu que, le cas échéant, le solde de ces écarts sera financé au moyen du compte de péréquation des dépenses AAP ou remboursés à ce dernier compte, ce qui permettra de couvrir et de comptabiliser correctement toutes les dépenses AAP.
 2. Dans le cas des postes financés au moyen de ressources autres que le budget AAP, les écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives seront couverts au moyen du Fonds général ou remboursés audit Fonds. Cette approche est recommandée car les projets, qui n'ont qu'une durée limitée, peuvent être clos au moment où doivent être réglés les écarts globaux. Les rapports normalisés sur les projets ayant déjà été présentés aux donateurs, il se peut qu'il soit difficile de modifier le chiffre des dépenses qui y sont reflétées.
20. Comme le compte de péréquation des dépenses AAP et le Fonds général ne peuvent être utilisés qu'avec l'approbation du Conseil, cette politique appelle également l'approbation de ce dernier.

AUGMENTATION DU BAREME DES TRAITEMENTS DES AGENTS DES SERVICES GENERAUX

21. À la suite d'une enquête sur le coût de la vie pour le personnel de la catégorie des services généraux en poste à Rome réalisée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), celle-ci a recommandé de relever le barème des traitements des agents des services généraux de 12,16 pour cent avec effet rétroactif à compter de novembre 2005. Ce relèvement a été approuvé par le Conseil de la FAO en novembre et cette décision lie juridiquement le PAM étant donné que le Règlement du personnel de la FAO s'applique également au personnel du PAM.
22. Comme indiqué ci-dessus, les postes d'agents des services généraux affectés à Rome sont budgétisés, financés et comptabilisés sur la base des coûts standard. Les coûts standard pour 2006–2007 ont été calculés par le Secrétariat à la lumière des dépenses passées mais les augmentations des traitements résultant d'enquêtes sur le coût de la vie n'étaient pas prévues et il n'en a donc pas été tenu compte dans les coûts standard. Le coût estimatif de cette augmentation du barème des traitements s'élève à 6,9 millions de dollars pour la période novembre 2005–décembre 2007.

23. Le Secrétariat recommande que la politique indiquée ci-dessus concernant les écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel soit adoptée. À quelques très rares exceptions près, les postes des agents des services généraux affectés à Rome sont financés au titre du budget AAP. Il est par conséquent proposé de couvrir le surcoût estimatif de 6,9 millions de dollars indiqué ci-dessus au moyen du compte de péréquation des dépenses AAP.

REVISION DES PRIORITES DU BUDGET AAP

24. Depuis que le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 a été élaboré, pendant l'été 2005, il est apparu un certain nombre de priorités nouvelles. Comme indiqué dans la dernière mise à jour, le Secrétariat a entrepris de revoir les priorités du budget AAP. Cet exercice s'est achevé au début du mois de décembre 2006, et les principaux changements sont les suivants:
- inclusion dans les allocations du budget AAP du déficit projeté du fait de l'écart entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel pour les postes imputés au budget AAP, estimé à 6 millions de dollars pour l'exercice biennal (voir ci-dessus);
 - analyse de la capacité à faire face simultanément à trois situations d'urgence de grande envergure;
 - renforcement des capacités de collecte de fonds afin d'accroître le niveau des contributions, en étoffant le Département de la mobilisation de fonds et de la communication (FD), et notamment ses services chargés de la communication et de la collecte de fonds dans le secteur privé;
 - amélioration des mécanismes de contrôle financier grâce à l'allocation de ressources additionnelles à la Division des services financiers (CFO) et à la Division des services de contrôle (OSD);
 - intensification des activités visant à éliminer la faim chez les enfants dans le contexte des programmes approuvés; et
 - intégration de la gestion axée sur les résultats, projet concernant les administrateurs nationaux, gestion des risques et amélioration du système d'organisation des carrières.
25. Pour financer les activités résultant de ces changements au moyen des allocations existantes, le Secrétariat a réduit de 20 pour cent tous les budgets des voyages imputés au budget AAP et toutes les réaffectations de personnel pour 2007. Un autre ajustement à la baisse de 3,5 pour cent a été appliqué à toutes les unités qui émargent au budget.
26. Dans le Plan de gestion, le Conseil a approuvé le montant de 5 millions de dollars pour l'entretien des bâtiments, le matériel et l'équipement, ces dépenses devant être financées au titre du compte de péréquation des dépenses AAP. Il est proposé que ces ouvertures de crédits soient ramenées à 4 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours.
27. Le tableau 2 résume les ajustements apportés aux allocations du budget initialement approuvé.

TABLEAU 2. BUDGET AAP, 2006–2007 (en millions de dollars)		
	Allocations proposées²	Plan de gestion initial
Appui aux programmes (terrain)		
Bureaux de pays	69,5	70,5
Bureaux régionaux	49,1	51,3
Dépenses imprévues (terrain)	2,0	2,0
Total	120,6	123,8
Appui aux programmes (siège)		
Département des opérations (OD)	38,4	38,6
Gestion et administration		
Département de l'administration (AD)	84,2	86,9
Département de la mobilisation de fonds et de la communication (FD)	46,0	39,8
Département des politiques et des affaires extérieures (PD)	34,4	37,1
Division des services financiers (CFO)	16,8	15,7
Division des services de contrôle (OSD)	9,3	8,0
Division de la gestion axée sur les résultats (OEDR)	6,4	5,4
Bureau du Directeur exécutif (OED)	15,7	15,5
Total	212,8	208,4
Total, budget AAP	371,8	370,8
Entretien des bâtiments, matériel et équipement	4,0	5,0
Total	375,8	375,8

28. Les priorités révisées ont conduit à réaffecter une partie des allocations prévues au budget AAP pour les bureaux de terrain, PD et AD afin de renforcer les capacités de collecte de fonds, les mécanismes de contrôle financier, le contrôle et la gestion axée sur les résultats. Le Secrétariat recommande au Conseil d'approuver les virements opérés entre les principales rubriques d'allocations de crédits.

MARCHE MONDIALE CONTRE LA FAIM

29. En février 2005, le PAM a créé une division chargée d'organiser et de gérer chaque année la Marche mondiale contre la faim, une manifestation que le PAM avait organisée à titre pilote en 2004 en collaboration avec son partenaire, TNT, en vue de promouvoir le lancement d'une initiative visant à éliminer la faim chez les enfants d'ici à 2015.
30. Lors de l'examen du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007, la direction du PAM a décidé que cette marche ne serait plus financée au moyen du budget AAP en 2006 ni en 2007 et que l'on chercherait à trouver des sociétés disposées à parrainer la Marche de 2006. En décembre 2005, le Secrétariat a accordé une avance de 2,6 millions de dollars sur

² Les allocations proposées au titre du budget AAP ne tiennent pas compte des économies attendues des vacances de poste.

le budget AAP de 2006, comptant que ce montant serait récupéré grâce à la contribution des entreprises ayant accepté de parrainer la Marche et aux recettes produites par celle-ci.

31. Les ressources mobilisées ont été utilisées en consultation avec les donateurs, de trois façons: i) pour couvrir les frais généraux, ii) pour couvrir certaines dépenses locales, ou iii) comme contributions aux programmes d'alimentation scolaire du PAM ou à d'autres programmes visant à éliminer la faim chez les enfants.
32. Les recettes directement imputables à la Marche de 2006 et aux manifestations connexes se sont montées à 1,872 million de dollars, soit 1,7 million de dollars de contributions aux projets menés par le PAM pour combattre la faim chez les enfants et 172 000 dollars pour la couverture des dépenses afférentes à l'organisation de la Marche.
33. Plus de 60 entreprises privées ont versé des contributions en espèces pour appuyer une ou plusieurs marches locales, mais les entreprises ayant accepté de parrainer la Marche n'ont versé que 10 000 dollars pour la couverture des frais généraux.
34. Le Secrétariat propose par conséquent que le déficit des recettes sur les dépenses de 2006, soit 2,6 millions de dollars, soit couvert directement au moyen du Fonds général.
35. Le PAM n'envisage pas de parrainer la Marche de 2007 mais appuiera une marche parrainée par TNT. Le Secrétariat pourra par conséquent s'attacher à rechercher parmi les entreprises des parrains pour la Marche de 2008.

COMPTE SPECIAL WINGS II

36. Dans le cadre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007, le Conseil a approuvé une allocation de 15 millions de dollars pour lancer le projet WINGS II. Ce montant n'était pas censé couvrir le coût de l'ensemble du projet, mais le PAM pensait que les activités prévues pour le premier exercice biennal pourraient être menées à bien avec les ressources disponibles. Lorsque l'envergure du projet est apparue clairement, cependant, il est devenu évident que cette méthode de financement ne serait pas réaliste dans la mesure où il faudrait réaliser pour l'exercice biennal en cours un travail plus important que celui qui avait été initialement envisagé.
37. Pour éviter le risque et les dépenses associés au maintien de deux systèmes financiers, il faut dès maintenant mettre à niveau le module de gestion des ressources humaines et, comme recommandé par le Commissaire aux comptes, procéder à la mise à niveau du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), ce qui n'était pas prévu dans le cadre du projet WINGS II.
38. Le coût total du projet WINGS II, initialement estimé à 39 millions de dollars, est actuellement évalué à 49 millions de dollars, comme indiqué dans le document WFP/EB.2/2006/5-F/1. Il manque actuellement 34 millions de dollars pour mener à bien le projet, et 17 millions de dollars seront nécessaires pendant l'exercice biennal en cours.
39. À la deuxième session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration, le PAM a proposé de financer le projet WINGS II en ayant recours à la fois au budget AAP et à des contributions directes des donateurs (WFP/EB.2/2006/5-F/1). Le PAM a immédiatement entrepris de mobiliser de telles contributions auprès des donateurs, et les efforts entrepris à cette fin se poursuivent. À la suite des présentations qui leur ont été faites, plusieurs donateurs ont manifesté de l'intérêt pour le projet WINGS II mais aucune contribution ferme n'a été annoncée.



40. Pour poursuivre méthodiquement le projet, le Secrétariat demande au Conseil d'approuver une avance de 10 millions de dollars du Fonds général au compte spécial WINGS II. Le Secrétariat continuera d'essayer de mobiliser des contributions directes auprès des donateurs et se mettra également en rapport avec des donateurs du secteur privé. L'avance sera remboursée, avec l'approbation du Conseil, à mesure que seront reçues des contributions directes des donateurs.

DEPENSES DU DEPARTEMENT DE LA SURETE ET DE LA SECURITE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

41. À sa première session ordinaire de 2005, le Conseil est convenu que le PAM devrait continuer d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer et unifier la gestion des mesures de sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.1/2005/10) de sorte que les fonctionnaires du PAM puissent poursuivre leur travail dans des localités dangereuses.
42. Les organisations participantes sont collectivement responsables de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies. Les dépenses encourues sur le terrain sont réparties entre les organisations participantes et les dépenses centrales de gestion sont assumées par l'Organisation des Nations Unies. La formule de participation aux coûts est fondée sur les effectifs du personnel en poste dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont la sûreté et la sécurité relèvent de la responsabilité du système des Nations Unies.
43. Aux termes de la formule de participation aux coûts, la part des dépenses de sécurité revenant au PAM sera de 22,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006–2007, sur la base d'un effectif de 9 230 agents sur le terrain, comme indiqué dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2005/5-A/1). Ces effectifs représentent l'équivalent de 13,3 pour cent du total des effectifs sur le terrain d'organismes des Nations Unies.
44. Le PAM considère que les dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies devraient être imputées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et ne devraient pas être couvertes au moyen des contributions volontaires. Il continue de préconiser cette approche auprès des États Membres. En attendant que cela devienne réalité, cependant, le PAM a continué de couvrir la part lui revenant des dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité.
45. Il était indiqué dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 que le PAM avait l'intention de recouvrer ces coûts au titre des CAD afférents aux projets. Le Secrétariat a analysé plus avant cette formule et est parvenu à la conclusion qu'elle ne serait pas viable.
46. Les dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité constituent une part proportionnelle des dépenses encourues par une autre organisation, de sorte qu'elles ne peuvent généralement pas être imputées à des projets spécifiques du PAM. Il est par conséquent difficile de justifier ces coûts devant les gestionnaires des projets et des donateurs, dans la mesure où ils n'ont pas "directement trait à l'appui d'une opération", ce qui, en vertu de l'article premier du Règlement financier, est la première condition à laquelle doivent répondre des coûts pour pouvoir être rangés dans la catégorie des CAD. La deuxième condition est que ces coûts "n'auraient plus lieu d'être si cette activité cessait". Comme ces coûts doivent être encourus quels que soient le nombre et l'envergure des projets, ils ne peuvent pas être rangés dans la catégorie des CAD.



47. Le Secrétariat propose par conséquent que les coûts afférents à la sûreté et à la sécurité soient financés au titre du Fonds général, comme cela a été fait pendant l'exercice biennal 2004–2005.

AUTRES CONSIDERATIONS DE COUTS

48. Comme indiqué dans la dernière mise à jour concernant la mise en œuvre du Plan de gestion, le Secrétariat prévoit deux autres risques de dépenses, à savoir: i) les engagements cumulés au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et ii) les mesures à prendre en cas d'épidémie de grippe aviaire.
49. Les états financiers de l'exercice biennal 2004–2005 faisaient apparaître au titre du Fonds pour les indemnités dues au personnel un excédent de 31,7 millions de dollars d'engagements actuariels sur les avoirs. Le Secrétariat a fait entreprendre une évaluation actuarielle de ce fonds et des engagements connexes pour établir avec précision le montant du déficit à la date du 31 décembre 2006. L'application, à compter du 1er janvier 2008, des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) affectera les étapes à suivre pour comptabiliser et financer ces engagements, et il est probable que des engagements au titre des indemnités dues au personnel qui n'étaient précédemment pas comptabilisés, comme les indemnités de licenciement et les montants correspondant aux jours de congé annuel accumulés, devront figurer dans les états financiers. Le Secrétariat envisage par conséquent de faire le point de l'ensemble de la situation en prévision de la session annuelle de 2007 du Conseil d'administration en indiquant quelles en sont les incidences comptables et en proposant un plan de couverture de tout déficit éventuel.
50. Comme indiqué dans la dernière mise à jour, le Secrétariat a engagé des dépenses en vue de se préparer à l'éventualité d'une épidémie de grippe aviaire. Une opération spéciale d'un coût de 2,9 millions de dollars a été approuvée en décembre 2005, et il a été fait une avance au titre des CAD pour couvrir les dépenses correspondantes. À ce jour, cependant, les contributions reçues des donateurs sont suffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses encourues.

ÉTAT DU COMPTE DE PEREQUATION DES DEPENSES AAP

51. Comme indiqué dans la dernière mise à jour, le solde effectif du compte de péréquation des dépenses AAP a été plus élevé que prévu. Le Plan de gestion prévoyait pour la fin de l'année 2005 un solde de 78 millions de dollars, tandis que le solde effectif, selon les états financiers vérifiés, s'est monté à 122 millions de dollars. À l'heure actuelle, les prévisions de recettes provenant des CAI dépassent légèrement le chiffre de 327 millions de dollars envisagé dans le Plan de gestion. Les dernières prévisions touchant le compte de péréquation des dépenses AAP sont illustrées au tableau 3.

TABLEAU 3. COMPTE DE PÉRÉQUATION DES DÉPENSES AAP, 2006–2007 (en millions de dollars)		
	Estimation du Plan de gestion pour 2006–2007	Prévisions actuelles
Solde d'ouverture au 1er janvier 2006	78	122
Recettes au titre des CAI 2006–2007	327	352
Dépenses AAP 2006–2007	(368)	(372)
Fonds d'équipement et fonds pour le renforcement des capacités 2006–2007	(25)	(28)
Augmentation due au relèvement des traitements des agents des services généraux		(7)
Virement au CII	–	(20)
Prévision 31 décembre 2007	12	47

52. Dans le document intitulé "Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2006/6-C1 et Corr.1), il a été fixé pour objectif un niveau de 66 millions de dollars pour le compte de péréquation des dépenses AAP pour l'exercice biennal 2006-2007, montant correspondant à quatre mois de dépenses indirectes.
53. Le solde actuellement prévu au 31 décembre 2007 est par conséquent inférieur au niveau fixé par l'objectif mais n'en représente pas moins environ trois mois de dépenses indirectes. Les prévisions de recettes au titre des CAI ne comprennent pas les recettes afférentes à des situations d'urgence imprévues qui pourraient surgir pendant le reste de l'exercice biennal.

ÉTAT DU FONDS GENERAL

54. La partie du solde du Fonds général qui n'est pas déjà affecté à un compte spécial ou à d'autres activités peut être utilisée, avec l'approbation du Conseil, pour couvrir les dépenses susmentionnées. Le tableau 4 illustre l'évolution de ce solde.

TABLEAU 4. SOLDE NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL, 2006–2007 (en millions de dollars)	
Solde effectif au 1er janvier 2006	12,7
Solde effectif au 30 septembre 2006	53,1
Solde projeté au 31 décembre 2006	62,4
Solde projeté au 31 décembre 2007	91,3

55. En partant de l'hypothèse que les différentes décisions proposées dans le présent document sont adoptées, le solde projeté au 31 décembre 2007 sera réduit de 43,7 millions de dollars. Ce montant correspond au déficit imputable aux coûts standard de personnel pour les postes financés au moyen de ressources autres que le budget AAP (voir le paragraphe 18 ci-dessus), soit 8,5 millions de dollars, et aux coûts entraînés par les propositions de décisions iv, v et vi, soit 35,2 millions de dollars. Le solde projeté au 31 décembre 2007 s'élève donc à 91,3 millions de dollars.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	administration et appui aux programmes
AD	Département de l'administration
Autres COD	Autres coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CFO	Division des services financiers
CFOB	Bureau du budget et de la planification financière
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CII	Compte d'intervention immédiate
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FD	Département de la mobilisation de fonds et de la communication
IPSAS	normes comptables internationales du secteur public
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OD	Département des opérations
OED	Bureau du Directeur exécutif
OEDR	Division de la gestion axée sur les résultats
OSD	Division des services de contrôle
PD	Département des politiques et des affaires extérieures
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM